

Collectic' permet de vous faire part de nos travaux en cours et à venir afin de vous faciliter la tâche dans votre travail quotidien.

Nous traiterons ainsi chaque fois d'un sujet un peu plus en détails, ce mois-ci :

Nouveaux tarifs et mode hébergé

DIF Elus

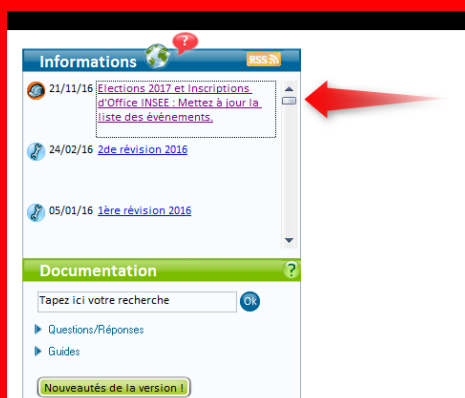
Si vous n'avez pas encore installé cette cotisation, il convient de le faire pour vos paies de décembre. Vous choisirez Avis de règlement comme mode de règlement du tiers en l'absence d'autres consignes de la part de la CDC. Votre trésorerie pourra ainsi mettre le paiement sur un compte d'attente.

Elections 2017

Les inscrits d'office 2017 qui vous sont été envoyés fin novembre par l'INSEE peuvent être importés dans votre liste électorale dans EGRC.

Les électeurs ayant 18 ans entre le 1/03/2017 et le 22/04/2017 n'apparaissent pas sur les tableaux du 10/01 et du 28/02 mais sur celui des 5 jours (avant les élections présidentielles). La date de prise en compte de leur inscription doit être le 23/04/2017.

N'oubliez pas de consulter l'aide en haut à droite de l'application utilisée en cliquant sur la rubrique voulue :



N4DS 2016

110 collectivités ont choisi cette année de faire appel à nos services pour réaliser leur N4DS 2016.

Nouveaux tarifs

Suite à des évolutions techniques (mode hébergé et TSE) et à de nouvelles façons de travailler induites par les fusions de collectivités (travail à distance), de nouveaux tarifs ont été proposés à l'assemblée générale de l'ADM74. Ceux-ci ont été votés par vos élus lors du Congrès des Maires ayant eu lieu à la Roche/Foron samedi 19 novembre.

Formation Chorus Pro à Archamps mardi 15 novembre



Chorus Pro et Connecteurs

A destination des utilisateurs du parapheur

Dès mi-décembre, vous pourrez créer votre utilisateur technique sur Chorus Pro.

Vous recevrez en retour un login et un mot de passe qu'il faudra nous communiquer afin d'initialiser le connecteur sur Berger-Levrault. Ce connecteur sera effectivement nécessaire pour la récupération automatique de vos factures sur Chorus Pro.

Formation Chorus Pro

Les 8 réunions concernant Chorus Pro que nous avons organisées avec la DDFIP ont permis de sensibiliser plus de 200 collectivités soit plus de 300 utilisateurs des applications Comptabilité Berger-Levrault.

Nouveaux tarifs et mode hébergé

Voici les nouveaux tarifs votés en assemblée générale le 19 novembre 2016 et applicables au 1^{er} janvier 2017 :

↓

MODULES	1 utilisateur	2 utilisateurs	3 utilisateurs	4 à 5 utilisateurs	6 à 9 utilisateurs	10 à 15 utilisateurs	16 utilisateurs et plus
1 module	400 €	1 200 €	1 700 €	2 000 €	2 300 €	2 600 €	3 200 €
2 modules	800 €	1 600 €	2 200 €	2 500 €	2 800 €	3 100 €	3 800 €
3 modules	1 200 €	2 200 €	2 500 €	2 800 €	3 500 €	3 900 €	4 400 €
4 modules	1 300 €	2 500 €	2 800 €	3 200 €	4 000 €	4 500 €	5 000 €

Cliquez [ici](#) pour obtenir plus de détails concernant les tarifs.

Exemple :

Une collectivité avec 5 utilisateurs déclarés qui travaille sous EGF EVO et qui utilise toutes nos applications désirant passer en mode hébergé (4 modules / 4 à 5 utilisateurs) paierait :

* Lors de la mise en place du mode hébergé :

- 360 € d'ouverture de compte
- 180 € de conversion de données

* Puis une cotisation annuelle de 2 880 € (soit 3 200€ de cotisation - 10% pour le mode hébergé)

* Puis un montant de 36 € mensuel par utilisateur déclaré

Ces tarifs sont exprimés en TTC, conformément aux conditions tarifaires négociées avec Berger-Levrault.

De nombreuses collectivités nous ont sollicités afin d'avoir des précisions techniques et financières sur le mode hébergé. Ce mode d'utilisation de vos applications est proposé dorénavant par Berger-Levrault. Il permet de vous affranchir des soucis de sauvegardes, de mise à jour d'applications et de compatibilité de matériel. En effet, vos applications et vos données sont hébergées sur un serveur exploité par Berger-Levrault et vous y accédez via une interface WEB.

Le coût de cette mise en place est ainsi compensé par le moindre investissement que vous avez à effectuer concernant le serveur installé dans votre collectivité.

Actuellement, en Haute-Savoie voici les collectivités travaillant avec Berger-Levrault selon ce mode d'utilisation :

- Commune de GROISY
- Communauté de Communes du Haut Chablais

Prochainement :

- Commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, Commune de SEYSSEL
- Communauté de Communes Usses et Rhône